

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environner	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement: F09317P0280
2h. 08. 2017	24.08.2017	F09317F0280
	1. Intitulé du projet	
PARC DE STATIONNEMENT - ZAC CHEMIN I	DES MINIMES	
O Libertiti estimati	(
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) permonnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Trenon	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SCI ATELIERS D'ARLES IMMOBILIER	
Nom, prénom et qualité de la personne		C (14550)
habilitée à représenter la personne morale	M. Mustapha BOUHAYATI, Directeu	r General (CEO)
RCS / SIRET 79880321900020	Forme	juridique SCI
Joiane	z à votre demande l'annexe ob	liagtoire n°1
	iu des seuils et criteres annexe a l'a dimensionnement correspondant du	uticle R. 122-2 du code de l'environnement et u projet
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seulis et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41-a	Aires de stationnement ouvertes au	
		pasined so dimices et plass.
	1.7	
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubri	que 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éveni	uels travaux de démolition	
		ouvert au public, proche de la ZAC du Parc des
		ers. Il engendrera la création d'un giratoire pour
permettre des accès dans les deux sens. Ce		ar les visiteurs du complexe culturel de la chemin des Minimes au Nord, et depuis la Rue
Pomerat au Sud par le futur giratoire crée.		chemin des Millimes au Nord, et depuis la Rue
	TOWNS THE STATE OF	

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer une aire de stationnement à la ville tout en préservant le milieu écologique dans lequel il ira 1 - Proposer des places de stationnement au public.

2 - Intégrer harmonieusement ce parc de stationnement en accord avec le traitement paysager environnant.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de ce parc de stationnement se dérouleront en plusieurs étapes :

- 1 La première étape consistera à déblayer les surfaces en friches existantes : 1.1ha.
- 2 Ensuite sera réalisé un giratoire au Sud-Ouest, à l'angle du Chemin des Minimes et de la Rue Pomerat.
- 3 Des fosses pour les arbres seront creusées ainsi qu'un grand mail central et des noues paysagères.
- 4 L'étape suivante concerne la réalisation du revêtement du parc de stationnement tout en maintenant une pente à 2% 5 - Les arbres seront ensuite plantés.
- 6 Enfin, le marquage des places sera réalisés.

Tous ces travaux se feront entre Septembre 2018 et Mars 2019 respectant la période du stade chrysalide de la Diane (de Mars à Août) protégée et présente sur le site. Ce parc de stationnement ouvrira au public en Avril 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les places seront laissées libres et ainsi accessibles aux visiteurs. La totalité du parc de stationnement sera ouverte au public et

La décision de l'autorité environne	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il é mentale devra être jointe au(x) dossier(s d'un permis d'aménager ainsi que d'un do	d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération	- préciser les unités de mesure utilisées
Grai	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet Longueur Largeur Altitude Profondeur de remblais		11 000m ² 290m 46m +/- 9.6 m NGF environ 50cm
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 La	ong. 4_ ° 38 ′ 22 ″ E Lat. 43 ° 40 ′ 25 ″ N
17 rue Georges Pomerat 13200 ARLES Parcelles : 000 AY 0237 000 AY 0236 000 AY 0099	The State of the Control of the Cont	ong°'_"_ Lat°'_"_ ong°'_"_ Lat°'_"_
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a	re projet et	existant? Qui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMIEN, disponible sur le site de chaque

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se stiue-t-il :	4	Oul	Nor	ouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			X	Le projet est situé en zone urbaine, à proximité du centre ancien.
En zone de montagne ?	[]	X	Le projet prend place dans la plaine de la Crau soit une altitude moyenne à +9.60 NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?]	X	Non.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×	3 (]	Commune : Arles, 13200.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation nalieutique ou un parc naturel régional ?		[>		Arles se situe dans la réserve de Biosphère "Camargue", qui est une démarche volontaire non réglementée.
ur un territoire couvert par in plan de prévention du ruit, arrêté ou le cas chéant, en cours 'élaboration ?		X		n Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté le 25/03/2016 our le département des Bouches-du-Rhône. Néanmoins, il n'y a pas de classement our Arles.
ans un bien inscrit au atrimoine mondial ou sa une tampon, un onument historique ou s abords ou un site atrimonial remarquable ?	X		Ou	les se situe dans une "Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du trimoine" (AVAP). si, le projet se situe dans un périmètre de moins de 500 mètres de sites classés au trimoine comme le centre ville et les monuments d'Arles (Abbaye St-Honorat, la cropole des Alyscamps, et la Léproserie St-Lazare).
ns une zone nide ayant fait l'objet ne délimitation ?		X		es se situe non loin de la zone humide de Camargue mais elle n'est pas inscrite ns cette délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturèls prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Non.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Non.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Non.
Dans un site inscrit ?		X	Oui, car il se situe à proximité de la Chapelle des Alyscamps et du Prieuré de l'Eglise Saint Pierre et Paul de Mouleyrès. Aussi, on notera la présence de l'allée des Alyscamps (classée le 02 septembre 2013) à moins de 500 m du projet de la ZAC des Minimes.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Non, le projet ne se situe pas dans l'emprise direct d'un site Natura 2000. Les sites les plus proches (Marais de la Vallée des Beaux et Marais d'Arles) se situent à plus de 500 mètres du périmètre concerné par le projet.
D'un site classé ?	X		Oui, Il se situe dans un secteur classé de part sa proximité avec la Chapelle des Alyscamps, et du Prieuré de l'Eglise St Pierre et Paul de Mouleyrès (moins de 500m du projet).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles		Dui	Nor	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Hieu naturel Si da d' 20 su un ho	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			X	Non.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			X	Les terrassements restent superficiels, de l'ordre de 50cm, pour la réalisation de la couche de forme. Les masses d'eau souterraines ne seront pas touchées (poches d'eau à environ 4m de fond).
	Est-il excédentaire en matériaux ?		Σ		Les déblais liés aux terrassements seront compactés et réemployés pour faire la couche de forme sous revêtement de circulation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		L	es déblais seront compactés et réemployés pour faire la couche de forme ous le revêtement de surface du parc de stationnement. e manque de matériaux de remblais sera compensé par les matériaux l'apport constituant la couche supérieure du parc de stationnement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	vé	e parc de stationnement sera agrémenté de parties non étanches, plantées arbres pour apporter de l'ombre, et permettant le développement de la vié égétale et animale (insectes). Il reste dans l'optique de maintenir le système cologique existant et de préserver l'habitat naturel des espèces pertoriées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au formulaire Standard de Données du site ?		X	La dar dev	ni,le projet se situe dans une zone de protection d'une espèce de papillon mmé 'Diane': Zerynthia polyxena selon Directive Habitats-Faune-Flore: tional (Insectes protégés: Article 2)mise en annexe. présence de la Diane, observées sous la forme de chenilles aristoloches la zone Ouest du secteur implique que les opérations de défrichement vront se faire en dehors de la période du stade de chrysalide de la Diane, Août à Février) c'est à dire que le projet ne s'exécutera seulement entre inptembre et Mars afin d'éviter la destruction d'individus.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Non.	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le futur parc de stationnement sera implanté sur un espace en friche comportant une certaine quantité d'arbres. Cet espace naturel sera effacé donc au profit de places de stationnement. Mais le but du projet étant de préserver l'habitat naturel et la faune écologique des espèces animales et végétales présentes, les places de stationnements seront structurées autour d'un grand mail central et de noues paysagères plantées qui feront écho à la biodiversité qui préexistait.	
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Le projet n'est pas concerné et n'engendrera pas de risques technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015. La zone du projet n'est pas touchée par le zonage de ce PPRi. Le terrain est intégré au tissu urbain et ne présente aucune contrainte forte liée au PPRI.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet n'est pas concerné et n'engendrera pas de risques sanitaires.	
The second second		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'accès par le chemin des Minimes sera restructuré par un giratoire, puis un nouvel accès sera créé au Nord du projet ce qui induit forcément une nouvelle source de trafic. L'objectif est aussi d'optimiser la circulation au niveau du pont sous la voie ferrée.
The state of the s	Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?		\square	Le parc de stationnement recevra des véhicules légers ainsi que des autobus. Les moteurs des véhicules vont amener ponctuellement du bruit au démarrage. Néanmoins, le parc de stationnement est implanté à proximité de la voie ferrée qui est la source principale de bruit dans le quartier. Le parc de stationnement ne devrait donc pas aggraver la situation.

	Engendre-t-il de odeurs ? Est-il concerné p des nuisances olfactives ?		X		Lorsque les véhicules démarrent, selon leur carburant et leur âge, ils peur en effet dégager des odeurs d'échappement. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné p des vibrations ?	Or.		\boxtimes	Le parc de stationnement n'engendrera pas de vibrations, le type de revêtement de surface sera adapté pour être à la fois résistant et présente un bon amorti. La voie ferrée à proximité immédiate du projet génère des vibrations, qui ne sont pas dommageables pour le parc de stationnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineu ? Est-il concerné po des émissions lumineuses ?	ar _			Le parc de stationnement sera équipé de mâts d'éclairage ou points lumineux à hauteur d'hommes (non défini à ce stade). Il y aura donc des émissions lumineuses durant la nuit. I n'est pas concerné par les émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	3 []	es véhicules légers et les autobus qui utiliseront le parc de stationnement deuvent être sujets à émission de gaz polluants, issus des pots l'échappement, suivant leur vétusté et leur carburant.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?	X		ll s	es véhicules légers, comme les autobus prévus, qui utiliseront le parc de ationnement peuvent être sujets à rejet d'huile de moteur en cas de fuite. sera prévu un réseau de collecte des eaux de surface du parc de ationnement, qui sera équipé d'un bac à hydrocarbures. eau de ruissellement après traitement sera ensuite dirigée vers les noues.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	En il n	dehors des gaz d'échappement et des rejets d'hydrocarbures éventuels, 'y a pas production d'autres rejets ou effluents.
	Engendre-t-II la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Nor	7.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Il est proposé de réaliser un giratoire avec un revêtement de surface neuf et en harmonie avec l'environnement (béton teinté, enrobé coloré ou autre surface). Il est donc visé une amélioration esthétique et visuelle des chaussées préexistantes. Le parc de stationnement sera végétalisé pour être intégré au mieux dans son contexte et n'aura aucun impact sur le patrimoine recensé à proximité, qu'il soit architectural ou environnemental.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	La création de ce parc de stationnement va générer des flux de véhicules, à voir comme un atout dans le cadre global de l'opération du Parc des Ateliers, car ce parking garantit aux visiteurs d'avoir une place de stationnement pour pouvoir se rendre au Parc des Ateliers et profiter de l'ensemble du complexe culturel sans se soucier du stationnement des véhicules.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou : :
du Parc des At de la Fondatio	eliers et des Alyscamps in LUMA se développe	s, voire dans le	même Parc c	s le cadre du développement et du renouvellement urbain de tout le quartier et une extension de l'activité du centre historique. En effet, le complexe culturel les Ateliers, mais il est également prévu la construction de l'Ecole Supérieure est donc tout un quartier qui se déploie depuis 2013 et jusqu'à l'horizon 2020.
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre

Voir Document Annexe ci-joint: Capse-Etude d'impact Environnemental complet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de ce parc de stationnement est une des étapes nécessaires à la réussite du complexe culturel de la Fondation LUMA. De nos jours, il est en effet inconcevable d'aménager un vaste campus culturel et muséal à vocation nationale voire internationale, sans être en mesure de recevoir convenablement les visiteurs. D'un point de vue insertion dans le site, ce parc de stationnement devrait avantageusement remplacer la friche actuelle, car il est conçu pour être dans la continuité des aménagements paysagers de l'ensemble du Parc des Ateliers. Des aménagements qui s'appuient sur le contexte local, puisque les végétaux et matériaux minéraux seront basés sur la flore de la plaine de la Crau et de la Camargue. La création de ce parc de stationnement ne devrait pas générer de contrainte significative vis-à-vis de l'environnement proche.

8. Annexes

	Objet	-
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	_
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agi	-
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises paysage lointain; Un plan du projet ou pour les tres	
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'environnement un projet u	
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan d'equ :	2
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Signature

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

9. Engagement et signature Je certiffe sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à ARLES R.C.S Tarascon 783 203 217 7-9-11 rue de la respublie.

